



## DELEGATION DE SIGNATURE

RES-GOD-FDF

Le Directeur Général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-12,

Vu le décret du 3 juin 2010 portant nomination à l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 4 juin 2010,

Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - N°38 – janvier-février 2011, page 123 ;

Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de l'Agence française de développement ;

### DECIDE :

#### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Eric BORDES, Directeur de l'Agence de Fort-de-France de l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), dans le cadre des attributions territoriales et matérielles des agences décrites dans le recueil d'organisation de l'AFD, à l'effet au nom du Directeur Général :

- de signer l'acte de vente relatif aux biens ci-dessous désignés, devant intervenir entre la société SCI BISHOP CASCADES (vendeur) et l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (acquéreur), moyennant un prix de deux millions huit cent quarante six mille cinq cent soixante dix sept euros et soixante dix neuf centimes (2.846.577,79 EUR), taxe sur la valeur ajoutée incluse ;

#### I. - Désignation de L'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS :

Dans **UN ENSEMBLE IMMOBILIER** situé à fort de france (Martinique), Place François Mitterrand, Cité les Hauts du Port, Avenue Maurice Bishop, à usage principal de bureaux et commerces

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AP	1760	Cité Les Hauts du Port	00 ha 00 a 65 ca
AP	1781	Pont Demosthene	00 ha 17 a 93 ca
AP	1886	Av Maurice Bishop	00 ha 12 a 93 ca
AP	1889	Av Maurice Bishop	00 ha 04 a 84 ca
AP	1891	Pont Demosthene	00 ha 04 a 56 ca
AP	1893	2 Pl Stalingrad	00 ha 01 a 13 ca
AP	1896	Cité Les Hauts du port	00 ha 08 a 45 ca

Total surface : 00 ha 50 a 49 ca



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-GOD-FDF

**II. - volumes SITUES AU SEIN DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS :**

Volumes numéros : 7, 16, 17, 18, 19, 20, 21.

**III. - Désignation des BIENS :**

**Lot numéro trois (3) :**

Un espace de bureaux, situé au niveau R+2, d'une superficie de 165 m<sup>2</sup>

Et les quatre-vingt sept millièmes (87 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro quatre (4) :**

Un espace de bureaux, situé au niveau R+2, d'une superficie de 281 m<sup>2</sup>

Et les cent cinquante et un millièmes (151 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cinq (5) :**

Un espace de bureaux, situé au niveau R+3, d'une superficie de 448,10 m<sup>2</sup>

Et les deux cent quarante sept millièmes (247 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent un (101) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P17.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent deux (102) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P18.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent trois (103) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P19.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro cent quatre (104) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P20.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



## DELEGATION DE SIGNATURE

RES-GOD-FDF

### **Lot numéro cent cinq (105) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P21.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent six (106) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P22.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent sept (107) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P23.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent huit (108) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P24.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent neuf (109) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P25.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent dix (110) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P26.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent onze (111) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P27.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent douze (112) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P28.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent treize (113) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P29.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



## DELEGATION DE SIGNATURE

RES-GOD-FDF

### **Lot numéro cent quatorze (114) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P30.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent quinze (115) :**

Une place de parking couvert, située au niveau R-1, référencée P31.

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent vingt neuf (129) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P14

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent trente (130) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P15

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent trente et un (131) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P16

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent trente deux (132) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P17

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent trente trois (133) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P18

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent trente quatre (134) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P19

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent trente cinq (135) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P20

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



## DELEGATION DE SIGNATURE

RES-GOD-FDF

### **Lot numéro cent trente six (136) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P21

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent trente sept (137) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P22

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Lot numéro cent trente huit (138) :**

Une place de parking couvert, située au rez-de-chaussée, référencée P23

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

- à cet effet, de signer tous actes nécessaires à l'accomplissement de l'opération de vente susvisée.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric BORDES, la délégation de signature est exercée par Monsieur Vincent DOUILLET, Directeur adjoint de l'Agence de Fort-de-France.

### **Article 3 :**

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

Fait à Paris, le 07 juillet 2011  
En trois exemplaires originaux

**Le Directeur Général**

Dov ZERAH